



# CRÉER ET INNOVER EN RADIO- PHONIE

**Plaidoyer pour un  
fonds des nouvelles  
écritures sonores**

**Scam\***

\*Société civile des auteurs multimedia

# Sommaire

Étude réalisée par Loïc Chusseau  
Juin 2018



- p.03 *Regardant vers demain* par Karine Le Bail
- p.04 *Les temps changent* par Sandrine Treiner
- p.05 *Nous vivons un nouvel âge d'or de la radio* par Silvain Gire
  
- p.06 **I. Radioscopie : état des lieux des financements**
- p.07 La création radiophonique : un art... oublié des politiques culturelles
- p.08 Quelques rares dispositifs de financements privés
  
- p.10 **II. Quelques sources d'inspiration**
- p.11 Les autres domaines artistiques reconnaissent, accompagnent et valorisent la création
- p.12 L'exemple belge : le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR)
  
- p.14 **III. Vers un fonds de la création et de l'innovation radiophonique**
- p.15 Le cadre d'intervention
- p.16 Les missions
  - A. Le financement des projets de création radiophonique : un fonds de soutien
  - B. Un label « Radio de création »
  - C. La promotion et la diffusion de la création radiophonique
  - D. Un espace de coopération entre les acteurs de la création radiophonique
  - E. L'accompagnement des projets radiophoniques innovants
  
- p.18 **En conclusion**

# Regardant vers demain

---

La radiophonie repose sur une double fascination : espace infini de la prose du monde – la *logosphère* que décrivait le philosophe Gaston Bachelard –, elle est aussi le lieu d'une délectation du ouïr et d'une possible réécriture poétique.

Le rappel de cette dualité, à l'heure où l'on parle toujours plus des horizons ouverts par le « média global », s'impose comme un programme à bâtir. Comment maintenir autrement l'idée que la radio n'est pas que pur moyen de transmission mais s'offre encore et plus que jamais comme un médium privilégié pour diffuser les principes de la rêverie, comme l'avancait Bachelard ?

Cette idée qu'il existe bien un art radiophonique, espace d'une création autonome, a donné naissance à quelques programmes mythiques. Hier le Studio d'essai de la radio fondé en 1943 par Pierre Schaeffer, matrice du fameux Service de la Recherche de l'ORTF, devenu dans le foisonnant après-guerre le Club d'essai, que son directeur le poète Jean Tardieu appelait « la maison onirique » ; plus près de nous, les *Atelier de création radiophonique* et autres *Nuits magnétiques* sur France Culture ; regardant vers demain, les radios hertziennes et numériques, les plateformes de podcast et les festivals qui continuent d'expérimenter toutes les possibilités techniques et expressives qu'offre le micro pour poser les bases d'un renouvellement des genres et des styles radiophoniques.

Chaque année, les sociétés d'auteurs dont la Scam s'engagent pour encourager cette radio de création au travers de bourses et de prix qui accompagnent les auteurs et les autrices dans l'écriture de leurs projets. Ce soutien fait partie de leur mission et en retour, elles y rencontrent leur raison d'être. Reste que ces divers appuis sont très largement insuffisants au regard des attentes d'un secteur en pleine ébullition.

La radio, seul art qui ne soit pas aidé en propre par la puissance publique, pourrait dès lors trouver dans un Fonds de création sonore porté par le ministère de la Culture le soutien nécessaire pour continuer d'inventer l'avenir.

Car c'est peu de dire que cette radio récréative, au sens de la *recreatio* – qui signifie ensemble produire du nouveau et du réconfort – a de beaux lendemains devant elle. Car, sans chercher nullement à s'opposer à la puissance de l'image, elle redonne force au pouvoir d'évocation du *sonore* – cette porte ouverte sur l'imaginaire. Puis elle est, avec la musique, cet art d'un même temps partagé, donnant à expérimenter un présent *vivant* et porteur de lien social. Elle est, enfin, celle qui rechigne aux seules logiques de flux pour offrir aux publics un espace tiers de vagabondage et de réflexion citoyenne. \*

**Karine Le Bail**

Historienne, Productrice,  
Administratrice à la Scam

# Les temps changent

---

Les temps changent, on le voit bien, et ce n'est pas nouveau, ils ont toujours changé. « The times, they are a-changin' », chantait le poète couronné par un prix Nobel de littérature. Les générations se succèdent et vivent différemment des précédentes, les modes de vie, les espérances, les rythmes, les possibles, les standards appuyés par les technologies impriment de nouveaux usages, les évidences des uns ne font plus évidence pour les autres, l'emploi des temps se transforme.

Nous ne doutons néanmoins pas, à France Culture, que les temps présents ne font pas obstacle à ce que nous défendons avec vigueur : la richesse des savoirs, le foisonnement des idées, les expériences de la création.

Nous faisons même le pari inverse : le monde d'aujourd'hui, dès lors que nous nous y embarquons pleinement, ouvre de nouvelles voies à la créativité. Le numérique offre des chances infinies de dissémination des productions, et de réappropriation des programmes – chacun étant libre d'écouter quand bon lui semble, où bon lui semble, ce

qui lui plaît. Nous travaillons aujourd'hui avec des réalisateurs, des techniciens, des auteurs pour développer de nouveaux programmes innovants et créatifs dédiés notamment aux nouveaux supports de distribution.

Première chaîne de Radio France à proposer du podcast first dès juillet 2017 (Série *Estelle disparue*), France Culture a également inauguré la création d'émissions originales pour les antennes numériques : les podcasts natifs avec *Superfail* produit par Guillaume Erner dès septembre 2017, et des séries de fiction feuilletonnantes produites grâce à la création d'un fonds de recherche de nouveaux talents (*Hasta dente !* en podcast depuis janvier 2018) rencontrent leur public. Ils nous permettent d'expérimenter de nouveaux formats, de nouvelles écritures, de nouveaux territoires. Fidèles à notre histoire, en quête constante de nouvelles expressions des imaginaires, soucieux d'assurer vers les productions sonores le renouvellement des générations, nous sommes heureux à France Culture de cheminer avec la Scam sur les nouveaux chemins de la création. ✨

**Sandrine Treiner**  
Directrice de France Culture

# Nous vivons un nouvel âge d'or de la radio

## Comment expliquez-vous l'effervescence actuelle autour de la création radiophonique ?

Radio, audio ou podcast, nous vivons effectivement un nouvel âge d'or de l'écoute. Un certain nombre de podcasts natifs sont apparus en France ces dernières années : Binge Audio, Louie média, Nouvelles écoutes, BoxSons, sans oublier *Là-bas si j'y suis* et beaucoup d'indépendants. Presque tous les médias classiques ont des projets de podcasts ou en proposent déjà, comme *Les Échos* ou *Slate*. Il faut noter aussi le phénomène *underground* des sagas MP3 et l'émergence de podcasteurs solitaires. L'apparition d'enregistreurs à faible coût, de logiciels de montage gratuits et une diffusion en ligne facilitée ont dopé la production. Cela se traduit aussi par de nouvelles écritures, plus personnelles, et une adresse franche et ludique à l'auditeur.

## Quelle est la part d'ARTE Radio dans ce paysage ?

Nous avons été les premiers, à proposer dès 2002, de la création radio sur et pour l'Internet, avec dix ans d'avance sur le phénomène du podcast. Nous avons expérimenté toutes les formes (documentaire élaboré, narration à la première personne, fiction, création sonore, chronique, reportage, etc.) et avons remporté les plus grands prix internationaux. Ces œuvres de qualité, nous les diffusons gratuitement, sur tous supports et, surtout, sans format. Grâce au web, ARTE Radio a touché un public rajeuni, qui par l'écoute a découvert le langage du sonore, l'art du montage et du mixage... Nous souhai-

tons lui donner envie de s'emparer de ces outils, d'enregistrer et de raconter à son tour « *le monde et les vies qu'on y mène* » (une de nos rubriques). Notre influence sur la radio contemporaine s'entend dans l'importance retrouvée du son, une approche plus dynamique des narrations ou des sujets intimes ou sociaux abordés d'une façon plus crue.

## Quels soutiens manquent à la création radiophonique ?

Faire de la radio de création, c'est un engagement : peu d'argent, peu de reconnaissance sociale et aucun glamour. Les auteurs, souvent jeunes, pour beaucoup des femmes, sont très dévoués mais vivent dans une grande précarité. Le documentaire de création est encore méconnu. Les producteurs ont eux aussi besoin d'aide financière pour soutenir des projets de fictions, de documentaires, d'enquêtes qui se travaillent sur la durée. Je pense aux radios associatives mais aussi aux structures de podcasts privées qui dépendent de la publicité ou des abonnements, et désirent produire des programmes plus ambitieux. Les fictions, par exemple, sont toujours des paris, car elles reviennent cher et prennent du temps. Cependant, elles aussi séduisent à nouveau la jeunesse. La variété et la qualité du paysage radio en France font l'admiration du monde entier, mais les moyens alloués aux auteurs sont largement insuffisants. ✱

**Silvain Gire**  
Responsable éditorial d'ARTE Radio

Propos recueillis par Pascal Mouneyres

# I. Radioscopie : état des lieux des financements pour la création radiophonique



Le financement de la création culturelle s'appuie généralement sur deux piliers : l'un public et l'autre privé. Ils se complètent en fonction d'objectifs précis déterminés par des besoins identifiés. En ce qui concerne la création radiophonique, la lecture des financements qui y sont consacrés est plus difficile car aucune étude et données chiffrées spécifiques n'ont été produites ou extraites du secteur de la radiodiffusion. Néanmoins, plusieurs éléments significatifs ressortent au vu des retours des professionnels, de l'évolution du secteur et d'un tour d'horizon de quelques dispositifs de financements privés.

# La création radiophonique : un art... oublié des politiques culturelles



Sur le champ public, il convient de distinguer deux niveaux d'interventions ; le premier national et le second local, c'est-à-dire, d'un côté une politique publique portée par l'État et de l'autre, des initiatives locales développées par les collectivités territoriales.

Cela se traduit sur le terrain, soit par une démarche qui veille à garantir une égalité d'accès à des financements pour tous les acteurs du secteur dans une logique de promotion et de développement de la création, soit par une démarche d'intérêt local au regard de besoins donnés et de l'émergence de certaines initiatives sur un territoire défini.

Le premier constat qui s'impose est l'absence de réelle politique publique et, en ce sens, de moyens financiers pour la création radiophonique au niveau national.

Cela s'explique en grande partie par la construction du paysage radiophonique français depuis les années 40 ainsi que par un manque de reconnaissance de l'art radiophonique. Le monopole d'État sur les stations de radio a été en vigueur jusqu'en 1981 ; en conséquence, Radio France a été pendant longtemps le seul acteur reconnu et doté de moyens financiers pour diffuser, créer et accompagner des projets de création radiophonique. La loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication, a ensuite permis aux radios privées de définir leurs missions et vocation : les radios commerciales se sont orientées plutôt vers la diffusion musicale, la libre antenne, le talk et l'info, et les radios associatives ont développé leurs actions de proximité avec les différents acteurs de leur territoire de diffusion. Au titre de l'aide du FSER, les radios associatives sont ainsi soute-

nues pour favoriser la promotion des actions locales et culturelles, le développement local, la lutte contre l'exclusion... Mais, en ce qui concerne plus particulièrement la création radiophonique, le terme n'apparaît nullement dans les missions des radios associatives.

Au niveau local, la culture est financée par les collectivités territoriales quasi à parité avec le ministère de la Culture, à savoir un montant d'environ 9,5 Mds € en 2016<sup>(1)</sup>. L'implication des collectivités locales est tout aussi importante et primordiale pour les acteurs culturels et les artistes dans le développement de leur projet. Néanmoins les financements dédiés au titre de la création radiophonique restent très marginaux voire quasi inexistant dans certaines régions. Plusieurs raisons à cela. Premièrement, les collectivités locales n'ont peu ou pas de connaissances et compétences sur le sujet, et au regard des contraintes budgétaires et de leurs compétences obligatoires, d'autres domaines d'intervention passent en priorité. Les baisses des dotations de l'État aux collectivités locales ne vont pas inverser la tendance, au contraire. Les aides des collectivités territoriales dédiées à la culture sont d'ailleurs déjà impactées relève une note de l'OPC<sup>(2)</sup>.

Deuxièmement, les collectivités territoriales ont plutôt « investi » dans des aides structurelles aux radios associatives notamment dans le prolongement des missions financées par le FSER. Ainsi, plusieurs fonds d'aide aux radios ont vu le jour ces dernières années notamment au niveau des régions et de certains départements. Les communes ou communautés de communes quant à elles, apportent plutôt des aides sous forme de subventions publiques dans le cadre d'un soutien à la vie locale et associative, entre autres.

<sup>(1)</sup>[http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Donnees-statistiques-par-domaine\\_Cultural-statistics/Financement-de-la-culture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Donnees-statistiques-par-domaine_Cultural-statistics/Financement-de-la-culture). <sup>(2)</sup>[http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/note\\_de\\_conjoncture\\_2015\\_2017\\_telecharger\\_1.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/note_de_conjoncture_2015_2017_telecharger_1.pdf). <sup>(3)</sup> Quelques festivals dédiés à la création radiophonique : Brouillages par Radio Campus Paris depuis 2014 à Paris / Longueur d'ondes par l'association Longueur d'ondes depuis 2003 à Brest / [SONOR] par l'association JET depuis 2006 à Nantes.

Troisièmement, et c'est sans doute le point névralgique du problème, aucune dynamique n'ayant été véritablement engagée par l'État au niveau national dans le domaine de la création radiophonique, les DRAC n'ont pas spécifiquement de crédits dédiés en local et n'engagent, par conséquent, pas de concertation sur le sujet avec les collectivités et les porteurs de projets locaux. Dans ces conditions, quand une structure, ou un auteur ou une autrice demande des subventions auprès des collecti-

vités locales ou d'une Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) pour un projet, il est difficile de trouver un interlocuteur avec une oreille attentive et bienveillante, et in fine, des moyens financiers. À l'occasion, la création radiophonique peut éventuellement entrer dans la ligne budgétaire spectacle vivant, musique ou audiovisuel. Certains festivals<sup>(3)</sup> et projets de création sont parfois financés mais cela reste un épiphénomène. ✱

## Quelques rares dispositifs de financements privés

Au-delà de ces soutiens publics épars et faibles, il n'existe quasi aucune aide privée. La création radiophonique n'est pas un champ trouvant un écho particulier dans le mécénat. Seuls quelques dispositifs de financements et bourses sont portés par les sociétés civiles d'auteurs, la Scam et la SACD. Ceux-ci sont plutôt destinés à accompagner des auteurs sur l'écriture de leur projet avec des moyens dédiés très modestes au regard des besoins exprimés par le secteur.

### Le fonds Gulliver

**Proposé par :** La SACD Belgique, la SACD France, la Scam Belgique et la Scam France, la SSA et Pro Litteris, le service de la Promotion des Lettres de la Fédération Wallonie/Bruxelles.

**Objet :** Programme international francophone de création radiophonique.

**Objectif :** Soutenir la création et la recherche francophones sur le langage radiophonique à travers un programme d'aide à la création / production d'œuvres radiophoniques aux auteurs et autrices, réalisateurs et réalisatrices, ingénieurs du son, écrivains et écrivaines, cinéastes... d'écrire et/ou de réaliser des œuvres originales de fiction et/ou relevant d'une écriture du réel (documentaire). Pour les

projets belges, une attention particulière sera accordée aux œuvres valorisant le patrimoine littéraire belge francophone, et notamment la collection littéraire Espace Nord.

**Diffusion :** Les œuvres sélectionnées sont assurées d'une diffusion dans « Par Oui-dire » sur La Première de la RTBF. Ponctuellement, France Culture (Sur les Docks et l'Atelier de création radiophonique) et la RTS (Le Labo) interviennent pour coproduire et/ou diffuser certains des projets sélectionnés.

**Montant de l'aide :** Jusqu'à 5000 euros.

**Sont exclus :** Reportages et émissions d'information.

**Plus d'infos :** [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

<sup>(3)</sup> Quelques festivals dédiés à la création radiophonique : Brouillages par Radio Campus Paris depuis 2014 à Paris / Longueur d'ondes par l'association Longueur d'ondes depuis 2003 à Brest / [SONOR] par l'association JET depuis 2006 à Nantes.

## Brouillon d'un rêve

**Proposé par :** la Scam.

**Objet :** Bourse d'aide à l'écriture sonore et radiophonique.

**Objectif :** Encourager les projets de création d'œuvres sonores ou radiophoniques originales, documentaires de création unitaires ou essais, quelle qu'en soit la durée.

**Bénéficiaires :** Des auteurs, membres ou non de la Scam, quelle que soit leur nationalité.

**Sont exclus :** Les projets faisant déjà l'objet d'une programmation de chaîne, les reportages, les émissions d'information, les magazines, les formes principalement dramatiques et musicales, aux œuvres achevées ou en cours de finalisation.

**Montant de l'aide :** Jusqu'à 6000 euros par projet, au bénéfice de l'auteur ou l'autrice.

**Plus d'infos :** [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

## La Bourse Beaumarchais - SACD

**Proposé par :** la SACD.

**Objet :** Bourse d'aide à l'écriture sonore et radiophonique.

**Objectif :** Soutenir un projet de fiction en cours d'écriture d'un auteur francophone.

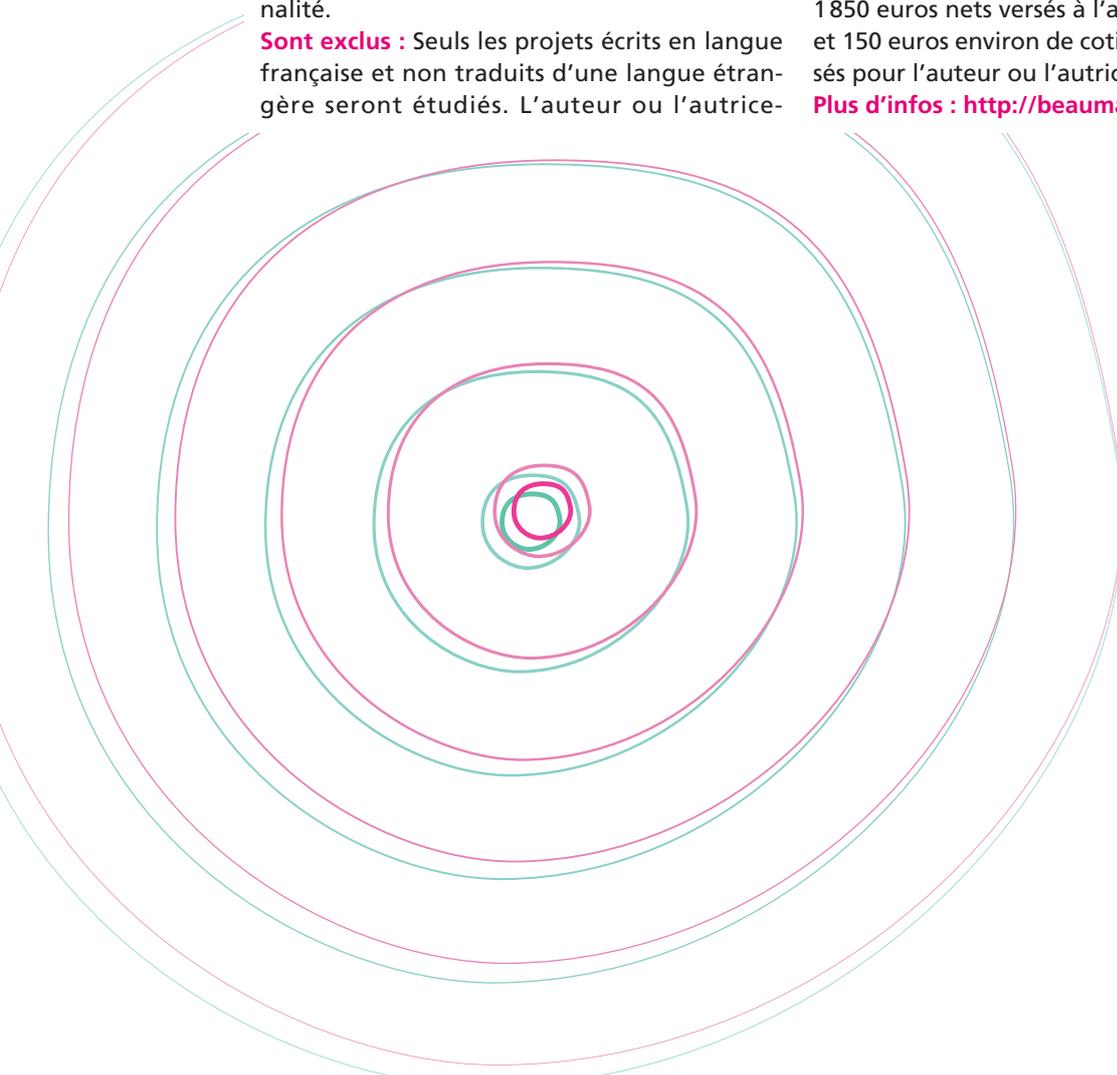
**Bénéficiaires :** Des auteurs et autrices, membres ou non de la Scam, quelle que soit leur nationalité.

**Sont exclus :** Seuls les projets écrits en langue française et non traduits d'une langue étrangère seront étudiés. L'auteur ou l'autrice-

ne doit pas avoir déjà bénéficié de la bourse Beaumarchais-SACD Radio. Le projet ne doit pas être engagé auprès d'un producteur radio à la date de publication des résultats et ne doit pas être réalisé à la date de publication des résultats.

**Montant de l'aide :** 2000 euros répartis ainsi : 1850 euros nets versés à l'auteur ou à l'autrice et 150 euros environ de cotisations sociales versés pour l'auteur ou l'autrice à l'Agessa.

**Plus d'infos :** <http://beaumarchais.asso.fr>



## II. Quelques sources d'inspiration



À travers ce panorama des financements, les difficultés et les manques se dessinent clairement :

- pas d'action d'ensemble visible au niveau national en faveur de la création radiophonique ;
- des moyens, épars et peu élevés, qui ne permettent pas aux auteurs et aux autrices de vivre correctement de leur travail, aux structures de production de développer leurs projets et aux diffuseurs d'être considérés dans une chaîne vertueuse de promotion de la création radiophonique ;
- un cloisonnement des actions entre service public, radios associatives, sociétés d'auteurs et d'autrices et collectivités publiques : chacun agissant avec ses propres moyens et prérogatives, sans concertation.

# Les autres domaines artistiques reconnaissent, accompagnent et valorisent la création

De nombreux dispositifs ont été définis pour promouvoir, soutenir et encadrer, entre autres, le financement des œuvres, le processus de création et favoriser notamment les échanges entre professionnels dans les différents domaines artistiques (cinéma, audiovisuel, musique, théâtre, danse, ...). Chaque domaine artistique possède ainsi des moyens dédiés notamment à l'écriture, à la diffusion et à la production pour différents formats. On peut citer à titre d'exemple le CNC pour le cinéma et l'audiovisuel ou le CNV et le FCM pour la musique.

Si l'on prend plus particulièrement l'exemple du CNC, en considérant évidemment que l'économie du cinéma et de l'audiovisuel n'est pas à mettre en rapport avec celle de la radio, le Centre national du Cinéma et de l'image ani-

mée offre de nombreux dispositifs qui, transposés à la radio, pourraient concourir à engager les acteurs dans une démarche vertueuse de production et de valorisation, tout en garantissant un financement acceptable faisant office de levier économique pour le développement des projets.

Auteur ou autrice, société de production, de diffusion ou de distribution, chaque acteur du secteur peut ainsi bénéficier, via le CNC, d'un financement tenant compte de la spécificité du projet développé et des différentes phases de mise en œuvre.

Par ailleurs, le classement « Art et essai »<sup>(4)</sup> qui soutient les salles de cinéma qui diffusent des films ayant des caractéristiques spécifiques. \*

<sup>(4)</sup> Le classement « Art et essai » permet de favoriser la production et la diffusion d'œuvres originales et d'engager des salles de cinéma dans la valorisation d'œuvres qui n'auraient pas trouvé de place sur les écrans ou seraient restées très confidentielles.

# L'exemple belge : le fonds d'aide à la création radiophonique (FACR)



En Belgique, le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique (FACR)<sup>(5)</sup> a été créé en 1987 pour promouvoir et développer par différents moyens la création radiophonique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2008, le FACR intervient également auprès des radios ayant obtenu le label « radio associative d'expression culturelle et d'éducation permanente » par une subvention forfaitaire. Le FACR relève du ministère en charge des médias et intervient à trois niveaux par :

- le soutien à la production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique ;
- le financement d'une structure d'accueil chargée de l'encadrement d'auteurs et de projets (l'Atelier de création sonore et radiophonique) ;
- le soutien à la transition numérique.

Le budget du FACR est d'environ 1,5M€ alimenté par la RTBF (pour un tiers) et les réseaux privés (pour les deux tiers). Une commission, composée de dix membres titulaires nommés par le Gouvernement belge, sélectionne les projets radiophoniques et attribue les différentes subventions.

Sur le principe général et le fonctionnement, on pourrait comparer le FACR en Belgique au FSER en France, mais ces deux fonds ont une approche très différente et se distinguent également sur de nombreux points :

I. Le FSER n'intervient qu'au bénéfice des radios associatives de catégorie A, tandis que le FACR finance des projets portés par les services sonores privés, les structures de production et les producteurs-auteurs indépendants (organisme ou particulier) ;

II. Le FSER soutient les radios associatives pour leur diffusion et leur mission de communication sociale de proximité (promotion des actions locales et culturelles, le développement local, la lutte contre l'exclusion...).

Le FACR soutient à la fois radios indépendantes - ayant recours principalement au volontariat avec une programmation consacrée aux émissions d'information, d'éducation permanente, de développement culturel et de participation citoyenne, ou à des genres musicaux peu diffusés - et les projets de création/production radiophonique (documentaire, magazines culturels, fiction, musique). Par ailleurs, la diffusion sur une radio (privée ou publique) est un élément important dans le projet ;

III. Le FACR finance l'Atelier de Création Sonore Radiophonique<sup>(6)</sup> dont les missions sont :

- de favoriser les commandes et initiatives en matière de création radiophonique ;
- d'assurer un encadrement aux auteurs et aux autrices de projets en intervenant à différents stades de leur réalisation : scénario, montage financier, production, post production et diffusion ;
- de développer la promotion des œuvres de création radiophoniques notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

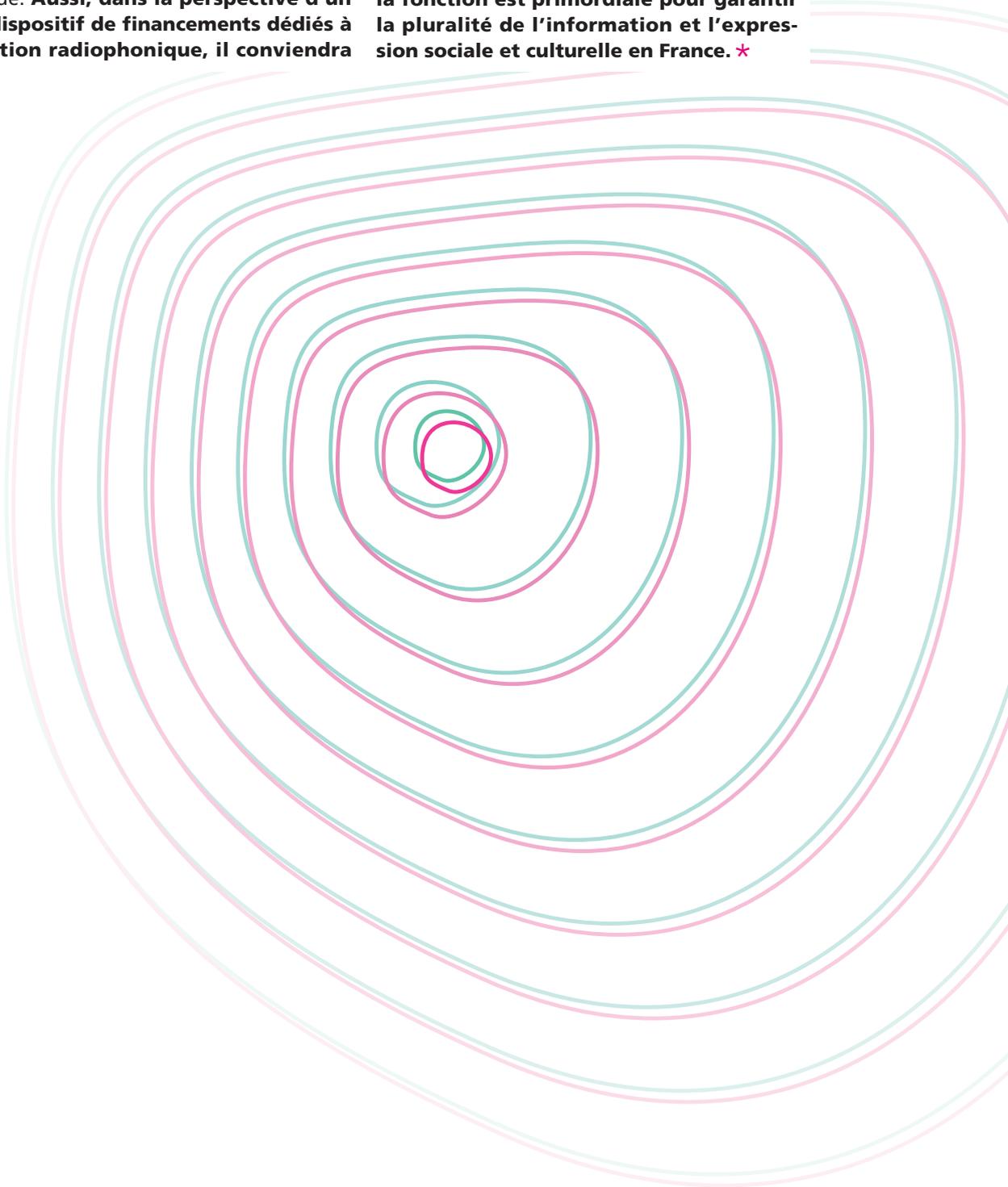
Le FACR a plusieurs vertus car il permet de :

- considérer l'ensemble de la chaîne radio : création / production / diffusion ;
- favoriser la coopération entre les radios (publiques et privées) et entre les différents intervenants ;
- définir la radio comme lieu et outil d'expression socioculturelle et courant artistique ;
- financer et reconnaître un lieu d'échange et d'accompagnement entre les différents professionnels.

<sup>(5)</sup> Le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique. <sup>(6)</sup> L'Atelier de Création Sonore Radiophonique.

Néanmoins, le FACR a une fonction double puisqu'il fait office conjointement de financement des radios et de la production radiophonique. **Aussi, dans la perspective d'un futur dispositif de financements dédiés à la création radiophonique, il conviendra**

**de bien considérer la pérennité du FSER et de ses missions en faveur des radios de communication sociale de proximité dont la fonction est primordiale pour garantir la pluralité de l'information et l'expression sociale et culturelle en France. \***



# III. Vers un fonds de la création et de l'innovation radiophonique



Comme cela a été évoqué précédemment, le développement et la reconnaissance de la création radiophonique en France nécessitent un soutien et un accompagnement affirmés à la création, l'écriture, la production, la diffusion et à l'innovation, et ce, dans un souci constant de coopération entre les professionnels du secteur.

Il ne convient pas ici de définir ni la forme juridique, ni les moyens détaillés pour la mise en place d'un fonds pour la création radiophonique mais de donner les grandes lignes d'un dispositif répondant aux différents enjeux et besoins posés à travers les éléments de diagnostic décrits précédemment.

Aussi, les propositions présentées dans ce document sont-elles des pistes de réflexion qui doivent faire l'objet d'une concertation plus poussée entre les différentes parties prenantes sous l'égide d'une mission exploratoire du ministère de la Culture.

# Le cadre d'intervention

---

Le cadre d'intervention du fonds pourra s'appuyer sur la définition même de la création radiophonique en considérant l'ensemble des formes pouvant être produites : **fiction, documentaire, reportage, récit notamment, tout en tenant compte d'un contenu à dimension artistique, culturel, social ou éducatif. Il pourra s'agir aussi de prendre en considération les divers et nombreux moyens et espaces de diffusion, quels qu'ils soient : radios hertziennes, webradios, podcast, festivals.**

En ce sens, le rôle du FCR aurait pour but de promouvoir et soutenir la création radiophonique en France à travers cinq objectifs généraux :

- I. valoriser et promouvoir la création radiophonique
- II. financer les projets de création radiophonique
- III. encourager la diffusion et la circulation des œuvres radiophoniques
- IV. accompagner les projets et auteurs émergents
- V. favoriser le dialogue entre les différents partenaires

Le portage juridique du Fonds devra être défini

au regard des éléments suivants :

- une gestion administrative souple, peu coûteuse et rigoureuse ;
- une sécurisation et un développement des financements (mécénat, privés, ...) dédiés aux missions de la structure ;
- une participation des professionnels du secteur.

Il conviendra que le fonds soit doté d'un budget initial suffisant pour assurer le fonctionnement de la structure et la bonne réalisation de ses missions générales, ainsi que le financement des programmes d'aide mis en œuvre. Aussi, il sera nécessaire de définir plus précisément les moyens pour :

- le fonctionnement du fonds ;
- les aides aux projets ;
- la labélisation ;
- les outils de promotion et de diffusion.

La première année de mise en œuvre permettra ensuite de juger de l'adéquation des moyens affectés aux besoins réels. Comparativement à d'autres fonds, une enveloppe d'amorçage d'1,5M d'euros serait pertinente. ✱

# Les missions

---

De manière opérationnelle, le FCR aurait pour mission d'intervenir à cinq niveaux :

- A. Le financement des projets de création radiophonique
- B. La gestion du label « radio de création »
- C. La promotion de la création radiophonique
- D. La coopération entre secteur privé, secteur public et sociétés d'auteurs
- E. L'accompagnement des projets radiophoniques innovants

## A. Le financement des projets de création radiophonique : un fonds de soutien

Le fonds d'aide aux projets aurait pour vocation d'intervenir financièrement auprès des porteurs de projet, c'est-à-dire toutes structures œuvrant dans le domaine de la création radiophonique.

Les aides pourraient ainsi s'adresser aux :

- radios publiques et privées ;
- web radios ;
- plateformes de diffusion et podcast ;
- structures de production ;
- festivals.

Des critères d'éligibilité devront être précisés afin de poser les conditions d'accès à ces aides comme par exemple :

- le budget ;
- la place de l'auteur ou de l'autrice ;
- la diffusion du projet ;
- la promotion du projet.

La création d'une commission permettrait de gérer les attributions d'aides.

## B. Un label « Radio de création »

Ce label identifierait au niveau national et local les diffuseurs qui s'engagent dans une démarche de promotion de la création radiophonique. Les structures labélisées bénéficieraient d'une visibilité et une reconnaissance auprès des collectivités locales et des Drac par exemple, ainsi que des auteurs ou des autrices et tout autre porteur de projet.

Des critères précis devront être définis pour apprécier les diffuseurs qui entrent dans cette catégorie de « Radio de création » à l'image du classement « Art et essai » du CNC.

Il faudra veiller à permettre aux diffuseurs peu ou pas engagés d'intégrer, par étape, cette labélisation afin de créer un cercle vertueux favorisant le développement des espaces de diffusion.

Ce label permettrait également d'avoir une cartographie nationale des radios diffusant et/ou produisant des œuvres radiophoniques.

La question du financement des structures labélisées devra être posée, notamment au regard du degré d'exigence et d'engagement demandé au diffuseur.

## C. La promotion et la diffusion de la création radiophonique

Le Fonds pour la création radiophonique pourra engager la valorisation des projets, notamment ceux accompagnés, et être un espace identifié pour les professionnels et le grand public.

## D. Un espace de coopération entre les acteurs de la création radiophonique

Faire coopérer service public et radios associatives, une question sensible mais qui doit, au moins sur le champ de la création radiophonique, être posée et vue comme un élément de réussite. L'exemple belge du FACR nous montre d'ailleurs que cela fonctionne et ce, au bénéfice de tous. Cet espace devra bien évidemment aussi intégrer les différents partenaires intervenant dans le champ de la création radiophonique.

Ce cadre collectif devra notamment favoriser :

- la coproduction ;
- la complémentarité des espaces de diffusion ;
- le partage d'expériences ;
- le développement d'outils et de moyens en faveur de la promotion de la création radiophonique.

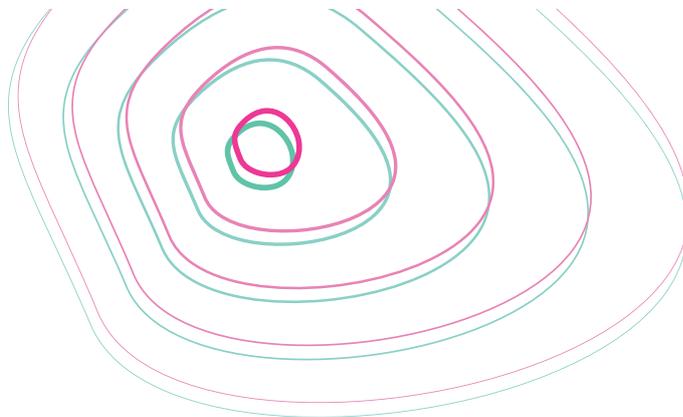
## E. L'accompagnement des projets radiophoniques innovants

À l'heure où le numérique devient incontournable dans la consommation audiovisuelle, la radio doit poursuivre sa mutation technologique et répondre ainsi aux nouveaux usages du public.

Le podcast occupe une place de plus en plus importante au niveau de l'écoute radiophonique. De fonction complémentaire à la diffusion hertzienne et linéaire, il devient un mode

d'expression et de création à part entière. Ainsi, le podcast natif et les plateformes de podcast audio développent de nouveaux contenus et permettent à la création radiophonique de se réinventer tant sur la forme que sur le fond.

Le fonds pourrait ainsi intervenir pour accompagner et encourager le développement de projets de création innovants.



# En conclusion

Toutes ces propositions, qui ne sont évidemment pas exhaustives, concourraient à une plus-value significative pour les auteurs ou pour les autrices et les porteurs de projets notamment en encourageant l'émergence d'auteurs et de productions, tout en assurant une meilleure rémunération des droits d'auteur et de meilleurs financements des projets.

Au niveau économique, le secteur aurait un nouveau point d'appui et de référence faisant office de levier auprès de financeurs privés favorisant ainsi un développement des emplois et des compétences.

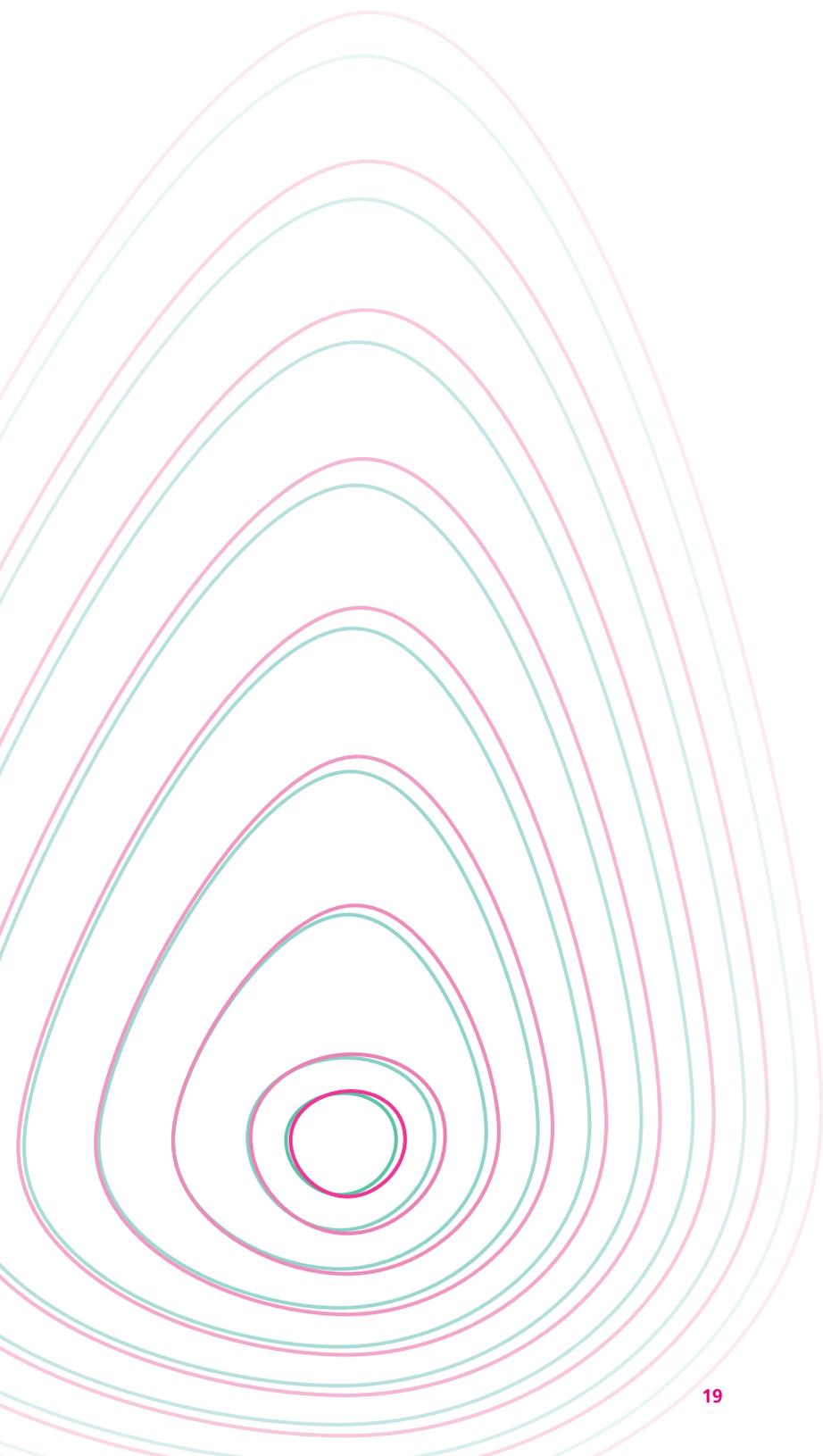
Enfin, il ne faut pas oublier que la diffusion et la promotion de la création radiophonique auprès du grand public, et notamment des plus jeunes, renforceraient la démarche d'éducation aux médias engagés par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale avec les radios depuis 2015.

L'importance de la création radiophonique dans la promotion et la diversité culturelle en

France, son rôle dans la découverte, l'exposition et la diffusion de productions originales ne sont plus à démontrer. Depuis plus de 15 ans, de nombreuses initiatives et acteurs culturels - radios associatives, festivals, podcasts, auteurs, autrices, producteurs, sociétés d'auteurs, fédérations...- ont participé à façonner un nouveau paysage de la création radiophonique mais dans une précarité certaine.

La radio n'est jamais restée en panne ; elle a su faire face à l'arrivée de la télévision ; elle sait aujourd'hui se jouer d'Internet et des nouveaux usages du numérique. De nombreuses initiatives voient le jour pour porter la création radiophonique vers de nouveaux horizons et de nouveaux publics mais cet écosystème radiophonique reste fragile.

En conséquence, une intervention publique avec l'engagement des différents acteurs du secteur est plus que nécessaire, au risque de voir ce 8<sup>e</sup> art réduit au silence radio. \*



# CRÉER ET INNOVER EN RADIO- PHONIE

---

Scam\*  
\*Société civile des auteurs multimedia

